

4.2 Temps partiel

En 2017, selon l'enquête Emploi, près de 4,4 millions de salariés sont à temps partiel en France (hors Mayotte), soit 19,3 % des salariés (hors apprentis). En repli lors de la crise économique de 2008-2009, la proportion de salariés à temps partiel a modérément progressé de 2010 à 2015, puis s'est stabilisée. Dans les années 1980 et 1990, elle avait beaucoup augmenté, en parallèle de la hausse du chômage ainsi que de la mise en place de politiques publiques d'incitations financières des entreprises en sa faveur. Puis, cet essor s'était interrompu en lien en partie avec la généralisation de la réduction collective du temps de travail et la suppression des incitations.

La population à temps partiel est à 79,4 % féminine. En 2017, parmi les salariés hors apprentis, 30,6 % des femmes et 8,0 % des hommes occupent un emploi à temps partiel. Le temps partiel masculin progresse cependant de façon continue, alors que celui des femmes n'a que faiblement fluctué depuis le début des années 2000.

Le temps partiel est plus fréquent chez les salariés les plus âgés et les plus jeunes (hors apprentis). Ainsi, les personnes de 50 à 64 ans occupent 31,7 % des emplois salariés à temps partiel, alors qu'elles représentent 28,4 % de l'emploi salarié. De même, 10,9 % des emplois à temps partiel sont occupés par des jeunes, davantage que leur part dans l'emploi salarié (7,6 %). Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans le temps partiel sont également les plus féminisées. Ainsi, la catégorie des employés représente 54,2 % des emplois salariés à temps partiel (et 30,9 % des salariés) et compte 76,1 % de femmes.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge et ce d'autant plus qu'ils sont jeunes, alors que ces facteurs n'ont que peu d'influence sur le travail à temps partiel masculin.

Ainsi, 44,2 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel, cette proportion atteignant 50,1 % pour celles dont le plus jeune enfant a moins de 3 ans.

Neuf salariés à temps partiel sur dix travaillent dans le tertiaire. Le temps partiel y concerne 22,4 % des emplois salariés, contre 6,1 % de ceux de l'industrie et 6,0 % de ceux de la construction. Les activités de services les plus utilisatrices de ce type d'emploi sont les activités de nettoyage, l'hébergement et la restauration, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le temps partiel est le plus féminisé dans ces secteurs d'activité, en particulier dans le secteur public.

En 2017, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail est de 23,2 heures pour les salariés à temps partiel, soit 40 % de moins que les salariés à temps complet. Cette durée est en moyenne un peu plus longue pour les femmes (23,4 heures contre 22,1 heures). Les salariés les plus jeunes sont surreprésentés parmi les temps partiels de moins de 15 heures. Lorsqu'ils sont à temps partiel, les cadres déclarent travailler plus souvent 30 heures ou plus, alors que deux tiers des ouvriers effectuent habituellement moins de 24 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'une contrainte liée à l'emploi occupé : un peu plus de quatre salariés à temps partiel sur dix le sont parce qu'ils n'ont pas la possibilité de travailler davantage avec leur emploi actuel (42,2 % pour les femmes et 50,4 % pour les hommes). Cette contrainte concerne beaucoup moins les seniors (43,1 %) que les moins de 25 ans (55,0 %). Les autres raisons du temps partiel invoquées diffèrent selon le sexe. Les femmes invoquent davantage des raisons d'ordre familial (24,5 % contre 5,3 % des hommes), tandis que les hommes indiquent plutôt des raisons de santé (10,5 % contre 7,0 % des femmes). ■

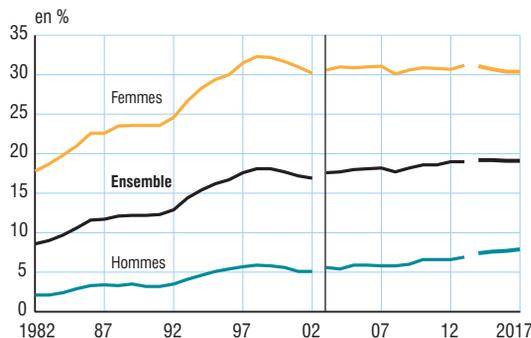
Définitions

Durée habituelle hebdomadaire : s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

Pour en savoir plus

- « Les seniors au travail : la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? », *Dares Analyses* n° 050, août 2017.
- « Le temps partiel en 2011 : des profils et des conditions d'emploi très contrastés selon que le temps partiel est "choisi" ou "subi" », *Dares Analyses* n° 005, janvier 2013.

1. Part du temps partiel dans l'emploi salarié de 1982 à 2017



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014 ; population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié.

Note : rupture de série en 2003, avec le passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Temps partiel selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune en 2017

en %

	Proportion de temps partiel	
	Femmes	Hommes
Sans enfant	26,5	9,5
Pas d'enfant de moins de 18 ans	31,8	10,8
Un enfant à charge	29,9	6,2
De moins de 3 ans	28,2	6,3
De 3 à 5 ans	27,3	4,0
De 6 à 17 ans	30,9	6,6
Deux enfants à charge	34,1	5,0
Le plus jeune a moins de 3 ans	43,3	5,6
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	32,4	4,0
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	31,8	5,1
Trois enfants ou plus à charge	44,2	6,4
Le plus jeune a moins de 3 ans	50,1	7,4
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	43,2	4,4
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	41,9	6,7

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage. Lecture : parmi les ménages ayant un enfant à charge, 29,9 % des femmes et 6,2 % des hommes sont à temps partiel. Si l'enfant à charge est âgé de 6 à 17 ans, cette proportion est de 30,9 % pour les femmes et de 6,6 % pour les hommes.

Note : le nombre et l'âge des enfants à charge d'un ménage sont définis en comptabilisant dans le ménage les individus de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence, n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfants.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

3. Population des salariés (hors apprentis) à temps partiel en 2017

en %

	Ensemble	Durée hebdomadaire habituelle				Part dans l'emploi salarié
		Moins de 15 heures	De 15 à 23 heures	De 24 à 29 heures	30 heures ou plus	
Fréquence du temps partiel						
dans la population active salariée	19,3¹	3,0	5,3	5,0	5,5	///
dans l'emploi salarié féminin	30,6¹	4,8	8,0	8,1	9,3	///
dans l'emploi salarié masculin	8,0¹	1,3	2,6	1,8	1,7	///
Répartition des emplois à temps partiel						
Femmes	79,4	15,8	26,5	26,9	30,8	50,0
Moins de 25 ans	10,9	25,6	29,9	29,0	15,6	7,6
50-64 ans	31,7	19,4	31,6	22,5	26,6	28,4
Cadres	9,5	15,6	21,4	17,6	45,5	18,4
Professions intermédiaires	21,1	11,0	24,8	26,8	37,5	27,5
Employés	54,2	17,0	27,6	28,9	26,5	30,9
Ouvriers	15,2	20,5	40,3	22,6	16,6	23,3
Ensemble	100,0	16,1	28,2	26,4	29,3	19,3

1. Cette fréquence comprend également les salariés à temps partiel pour lesquels la durée hebdomadaire habituelle n'est pas renseignée. Elle est donc légèrement supérieure à la somme des fréquences décomposées selon la durée hebdomadaire habituelle.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Lecture : les femmes représentent 79,4 % des salariés à temps partiel ; 30,6 % des salariées sont à temps partiel ; 4,8 % des salariées travaillent à temps partiel moins de 15 heures par semaine.

Sources : Insee, enquête Emploi 2017.

4. Raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés en 2017

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	50-64 ans
N'a pas la possibilité de travailler davantage avec son emploi actuel	43,8	42,2	50,4	55,0	43,1
Pour d'autres raisons	56,2	57,8	49,6	45,0	56,9
Pour exercer une autre activité professionnelle	4,2	3,6	7,0	1,4	5,5
Pour suivre des études ou une formation	5,1	4,3	8,4	36,7	0,2
Pour compléter d'autres revenus	2,9	2,3	5,5	0,3	4,2
Pour des raisons personnelles ou familiales	43,9	47,6	28,7	6,6	47,0
dont : pour s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante	20,7	24,5	5,3	1,5	6,4
pour raison de santé	7,7	7,0	10,5	0,6	13,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié à temps partiel, hors contrats d'apprentissage.

Lecture : 43,9 % des salariés à temps partiel déclarent l'être principalement pour des raisons personnelles ou familiales.

Sources : Insee, enquête Emploi 2017.